

L B A
46 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE
75014 PARIS
T/FAX:01 43 22 61 49
PORT :06 13 72 60 54

PAGE 1
SARL au Capital de 100.000 Frs
SIRET:42211897600014 APE:703C
Cartes PROFS. G:4396 T:9001
GARANTIE SOCAF

MONSIEUR ZAJDENWERG Patrick
4 , Allée Jean ~~COCTEAU~~
C. CHARPENTIER
93230 ROMAINVILLE

A PARIS, le 08.05.2001

Réf. Cop. : 1-200-0042

AVIS DE CONVOCATION

A l'Assemblée Générale de l'immeuble : LES HAUTS de ROMAINVILLE

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale des
Copropriétaires qui se tiendra le 29 MAI 2001 A 20h00

SALLE des FETES de la Mairie
93230 ROMAINVILLE

ORDRE DU JOUR

Article 24

- 1) Formation du Bureau de l'Assemblée Générale :
Election du Président de Séance
Election de Deux Assesseurs

Article 24

- 2) Election du Conseil Syndical :
Détermination du Nombre de Membres :
Entre 3 et 5

Article 25

- 3) Nomination du Syndic et approbation de son Contrat

Article 25

- 4) Ouverture d'un Compte Bancaire séparé

Article 24

- 5) Approbation du budget général

Article 24

- 7) Autorisation Permanente aux forces de Police ou de
Gendarmerie , pour pénétrer dans les Parties

Communes

Article 24

- 8) Pose de protections au niveau des emplacements des aires secondaires de poubelles :
 Au droit de la maison du 1 allée G. MELLIES
 Au droit de la Maison du 12 Allée C. CHAPLIN
 Au droit de la Maison du 4 Allée C . CHAPLIN

Article 24

- 9) Accord sur le devis des protections , de l'Entreprise Cantin :21 348,60 Frs T T C

Article 24

- 10) Accord sur la pose d'antennes Paraboliques Collectives

Article 24

- 11) Accord sur le devis de l'Entreprise Covitec: 86 219,54 Frs

Article 24

- 12) Antenne : autorisation de l'Assemblée Générale pour la pose d'Antennes en conformité avec la Section I Parties Privatives ,Article 9 , paragraphe g , du Règlement de Copropriété

Article 24

- 13) Rappel des règles de vie Communes

Dans le cas où vous ne pourriez assister personnellement à la réunion, nous vous rappelons que vous avez la faculté de vous y faire représenter par un mandataire de votre choix (sous réserve des dispositions particulières de votre règlement de copropriété), muni de la formule de pouvoir ci-joint dûment complétée et signée.

Un ou plusieurs copropriétaires peuvent demander l'inscription à l'ordre du jour d'autres questions dans les six jours à compter de la réception de la présente. (Art.10 - 17 mars 1967).

POUVOIR

Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du syndicat. Chaque mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote. Un mandataire peut recevoir plus de trois délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandants n'excède pas 5 % des voix du syndicat. (Art.22 L65-557 modif.L85-1470).

ARTICLES

Article 24 : Résolution votée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Article 25 : Résolution votée à la majorité des voix de tous les copropriétaires

Article 26 : Résolution votée à la majorité des membres du syndicat représentant au moins les deux tiers des voix

INTITULE	BUDGET 2000/2001	ANNEE 2000/2001	BUDGET 2001/2002
601 CHARGES GENERALES			
- PERSONNEL SOCIETE EXTERIEURE	17994.83	17994.83	
- EAU FROIDE CONSOMMATION	800.00	800.00	
- COMPTEURS LOCATION EF	700.00	700.00	
- E D F ECLAIRAGE PUBLIC	3800.00	3800.00	
- E D F ANTENNE T V	650.00	650.00	
- ASSURANCES MATERIELS	2500.00	2500.00	
- ASSURANCES R C	2700.00	2700.00	
- IMPOTS FONCIERS	5000.00	5000.00	
- HONORAIRES SYNDIC	35880.00	35880.00	
- HONORAIRES ASSEMBLEE GENERALE	1600.00	1600.00	
- VACATIONS DIVERSES	2691.00	2691.00	
- FRAIS DE CONVOCATION A.G.	1750.00	1750.00	
- FRAIS ADMINISTRATIF	1000.00	1000.00	
- FRAIS DE POSTE	600.00	600.00	
- LOCATION DE SALLE	500.00	500.00	
	-----	-----	
TOTAL COMPTE	78165.83	78165.83	
	-----	-----	
611 CHARGES SPECIALES BATIMENT			
- PERSONNEL SOCIETE EXTERIEURE	4724.68	4724.68	
- EAU FROIDE CONSOMMATION	3000.00	3000.00	
- COMPTEURS LOCATION EF	580.00	580.00	
- EDF BATIMENT	4500.00	4500.00	
- ASSURANCES R C	1600.00	1600.00	
	-----	-----	
TOTAL COMPTE	14404.68	14404.68	
	-----	-----	
TOTAL IMMEUBLE	92570.51	92570.51	